

Programmateur journalier à segments

Ref.613700/Ref.613702/Ref.101446



Manuel d'installation et d'utilisation

Astell[®]

• PRÉCAUTIONS ET UTILISATION •

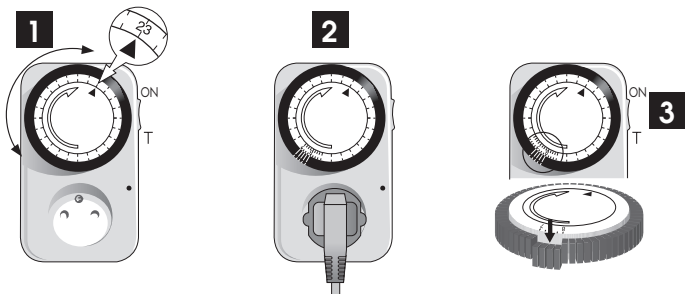
- **À utiliser à l'intérieur uniquement**
- **Ne pas utiliser à un endroit où le programmeur risque de recevoir des projections d'eau**

Cette prise programmable, simple d'utilisation, vous permettra de faire fonctionner automatiquement (démarrage et arrêt automatiques) tout appareil domestique 230V ~ 50 Hz 3500 W maxi.

Par exemple : cafetière, éclairage, machine à laver, etc...

- Programmation par tranches de 15 min sur 24 h. Répétitif tous les jours tant que l'on ne change pas le programme.

Exemple de programmation :



1 - Mise à l'heure : ex : 23 heures.

2 - Brancher le programmeur sur la prise de courant puis connecter votre appareil sur la prise du programmeur.

3 - Programmation :

- Interrupteur vers le haut : ON

votre appareil fonctionne en permanent

- Interrupteur vers le bas : T

votre appareil fonctionne en mode programmation - ex : 7 à 8H.

• INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES •

GARANTIE

Ce produit est garanti 2 ans, pièces et main d'œuvre, à compter de la date d'achat. Il est impératif de garder une preuve d'achat durant toute cette période de garantie.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par négligence, par chocs et accidents.

Aucun des éléments de ce produit ne doit être ouvert ou réparé par des personnes étrangères à la société AVIDSEN.

Toute intervention sur l'appareil annulera la garantie.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Ne pas nettoyer le programmeur avec des substances abrasives ou corrosives. Utiliser un simple chiffon doux légèrement humidifié.

Ne pas vaporiser à l'aide d'un aérosol, ce qui pourrait endommager l'intérieur du programmeur.

RECYCLAGE



Ce logo signifie qu'il ne faut pas jeter les appareils hors d'usage avec les ordures ménagères. Les substances dangereuses qu'ils sont susceptibles de contenir peuvent nuire à la santé et à l'environnement.

Faites reprendre ces appareils par votre distributeur ou utilisez les moyens de collecte sélective mis à votre disposition par votre commune.

